

L'an deux mil vingt-deux, le premier du mois de mars à vingt heures, afin d'assurer la tenue de la réunion du conseil municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci s'est déroulée à la mairie de DAMPIERRE-SOUS-BROU, sans que le public soit autorisé à y assister sous la présidence de M. LEVERD Tony, Maire, dûment convoqués le 1 mars 2022.

Date de convocation du conseil municipal : 22 février 2022.

Présents : M. BRAULT André, M. BELFORT Jean-Claude, M. SAILLARD Jean-Pierre, M. BRUNEAU Jérôme, Mme TOURY Béatrice, Mme VAMBRE Adeline.

Absents excusés : Mme GISKA Céline., Mme DELORME Sylvie a donné pouvoir à Mme VAMBRE Adeline, Mme SERREAU Hélène a donné pouvoir à Mme TOURY Béatrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 07

Nombre de membres votants : 09

Secrétaire de séance : Mme VAMBRE Adeline.

-Approbation du compte rendu de la dernière séance (11/01/2022).

Délibération avalisant l'installation d'un poste de transformation de courant électrique de type PRCS .

Monsieur le Maire, expose qu'Enedis souhaite installer un poste de transformation de courant électrique de type PRCS et de tous ces accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité, avec emprise au sol d'environ 15 m2, situé le Bois au Roi (ZD n°0161) d'une superficie totale de 422m2.

Le poste de transformation de courant électrique de type PRCS et les appareils situés sur cet emplacement font partie de la concession et à ce titre seront entretenus et renouvelés par Enedis.

Une convention de mise à disposition doit être signée entre la collectivité et Enedis.

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix, le conseil municipal :

- Autorise Enedis à installer un poste de transformation de type PRCS sis Le Bois au Roi
- Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention avec Enedis

Délibération convention animal

M. le Maire expose au Conseil Municipal un projet de convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis, dont le siège est situé 40 Cours Albert 1er à PARIS -75008- pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants visant à maîtriser ces populations dans le respect de la législation en vigueur.

La convention prévoit la prise en charge par la Fondation 30 Millions d'Amis des frais de stérilisation et de tatouages (80€ TTC pour une femelle et 60 € TTC pour un mâle) à hauteur de 50%, soit une participation financière de 280 € pour 8 interventions estimées sur l'année 2022. La Commune s'acquitte des 50 % restant du coût.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à signer la convention ci-annexée liant la Commune à la Fondation 30 Millions d'Amis pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants, ainsi que tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Délibération des produits irrécouvrables

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 10 février

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- N° T-713700000005 de l'exercice 2017 de la TRESORERIE DE BROU d'un montant de 0.01 €
- N° T-37 de l'exercice 2019 de la COOPERATIVE LAITIERE d'un montant de 80.00 €

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 80.01 euros.

Article 3 : DIT que la dépense sera imputée à l'article 6541 du budget de la commune

Subventions communales 2022

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes, considérant la situation sanitaire (Covid19).

	2021	2022
Association Club du 3ème Age	/	360 €
Association des Anciens Combattants	/	360 €
Association Amicale des Anciens Pompiers	/	100 €
Association Eveil Dampierrois	/	/
Moto club de Brou	Incertitude à ce jour pour manifestation Pentecôte (22 et 23 mai)	100 €
Association VMEH (visites des malades en établissements hospitaliers)	150,00 €	150 €
Subvention LES AIRES DU PERCHE	/	/
Croix Rouge	50,00 €	50 €
Association Brou Jeunesse Espoir	200,00 €	200 €
A.D.M.R.	200,00 €	200 €
Amis du Jumelage	/	/
Restaurant du Cœur	50,00 €	50 €
A.F.M. (Asso Française contre la myopathie)	50,00 €	50 €
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Brou	50,00 €	50 €
Groupement du Club du 3ème âge Brou-Authon	Pas d'animation rando	/
Comice Agricole du Perche et du Dunois	Pas de comice en 2021 reporté en 2022	/
Subvention association Parents Elèves Unverre	115 €	150 €
TOTAL	965.00 €	1820.00 €

Subventions autres 2022

Subvention à l'OCCE du pôle scolaire des Sorbiers d'Unverre :

M. le Maire explique qu'il a reçu une demande de participation financière de la part des élèves de CE2/CM1 et CM1/CM2 du Pôle scolaire des Sorbiers d'Unverre pour un séjour « classe de découverte » au domaine équestre de Chevillon (Yonne) du 04 au 08 avril 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, à 8 voix pour, 1 abstention (Mme VAMBRE, enseignante et investie dans le projet).

Considérant la population de DAMPIERRE-SOUS-BROU égale à 440 Habitants au 1er janvier 2022,

-Décide d'allouer une somme de 1,60 € par habitant, ce qui donne une participation au projet scolaire « classe de découverte » de 704 €.

Cette dépense sera mandatée au compte 65738 du budget communal.

Elaboration tableau tour de garde élection

- Le conseil a préparé les tableaux de garde à propos de l'élection présidentielle qui se tiendra le 10 et 24 avril 2022.

Questions diverses et Informations

- **commission finance**

Vendredi 11 mars à 17H

- **FDI déposé**

Dossier déposé en janvier 2022, en attente de décision.

- **rdv tel 14h30 EPFLI (Etablissement Public Foncier Local et Interdépartemental):**

Rendez-vous téléphonique le 23 mars à 14H30

- **Commémoration du 19 mars 1962 :**

A 11h. Achat gerbe chez Rose Eglantine

- **Organisation gouter spectacle :**

Début du spectacle à 15H. Devis boulangerie/pâtisserie LECOMTE à Brou.

Voir SACEM pour déclaration.

- **Fleur Alavoine :**

Suite à l'arrêt d'activité de Monsieur JUBERT à Luigny, les fleurs pour la commune seront prises chez Fleur Alavoine à Brou

- **Recensement:**

Clôture du recensement 2022 le 19 février 2022.

Séance levée à 23H00.

Prochaine réunion le Mardi 12 avril 2022 à 20H.

Tony LEVERD	Adeline VAMBRE	Jean-Pierre SAILLARD
Hélène SERREAU ABSENTE	Sylvie DELORME ABSENTE	Béatrice TOURY
Céline GISKA ABSENTE	Jean-Claude BELFORT	André BRAULT
Jérôme BRUNEAU		